

RÈGLEMENT RCA15 210003

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

QUE lors de la séance ordinaire tenue le mardi 5 mai 2015, à 19 h, le conseil de l'arrondissement de Verdun a adopté le règlement suivant :

Règlement RCA15 210003

Règlement sur les subventions à la Société de développement commercial (SDC) Wellington (exercice financier 2015)

QUE copie dudit règlement est déposée au secrétariat de l'arrondissement de Verdun situé au 4555 rue de Verdun, bureau 104, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance de 8 h 30 à 17 h du lundi au jeudi et de 8 h 30 à 12 h 30 le vendredi, et ce, sans interruption.

QUE ledit règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Montréal, arrondissement de Verdun, Québec
ce 20 mai 2015

Caroline Fisette, OMA
Directrice du bureau d'arrondissement et
Secrétaire d'arrondissement